

## BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 1 août 2024

### TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50000 € : 3000 € TTC
- Pour un prix de vente compris entre 50001 € et 150000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150001 € et 500000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Au-delà de 500001 € : 5 % TTC du prix de vente.

**Principe du non-cumul :** l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Société PF IMMO , SAS au capital de 1000 € - Siège social : 57 Rue Fesch - RCS Ajaccio n° 931338636 - Carte professionnelle Transaction immobilière et fond de commerce n° CPI20012024000000010 délivrée par CCI DE CORSE

**L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES**